

Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire

*En conformité avec la norme NF EN 15804+A2
et son complément national NF EN 15804+A2/CN*

Isolant projeté pâteux [ép. 11mm] ROKISOL P - Eurisol



Etude réalisée par
SE Advisory Services

Numéro d'enregistrement INIES : 20260349574
Date de publication : 03/03/2026
Date de validité : 31/12/2031
Version 1.10

Avertissement

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de Eurisol selon la norme NF EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804+A2/CN. Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète de la FDES d'origine ainsi que de son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme EN 15804+A2 du CEN, le complément national NF EN 15804+A2/CN servent de règles de définition des catégories de produits (RCP).

NOTE : La traduction littérale en français de « EPD (Environmental Product Declaration) » est « DEP » (Déclaration Environnementale de Produit). Toutefois, en France, on utilise couramment le terme de FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations Sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une « DEP » complétée par des informations sanitaires.

Guide de lecture

Exemple de lecture : $-9,0 \text{ E } -03 = -9,0 \times 10^{-3}$

Les règles d'affichage suivantes s'appliquent :

- Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.
- Abréviation utilisée :
 - N/A : Non Applicable
 - UF : Unité Fonctionnelle
- Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux : le kilogramme « kg », le gramme « g », le kilowattheure « kWh », le mégajoule « MJ », le mètre carré « m² », le kelvin « K », le watt « W », le kilomètre « km », le millimètre « mm »

Précaution d'utilisation de la FDES pour la comparaison de produits

Les FDES de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A2.

La norme NF EN 15804+A2 définit au § 5.3 Comparabilité des DEP* pour les produits de construction, les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la FDES :

« Par conséquent, une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'information) »

NOTE 1 : En dehors du cadre de l'évaluation environnementale d'un bâtiment, les FDES ne sont pas des outils permettant de comparer des produits et des services de construction.

NOTE 2 :

Pour l'évaluation de la contribution des bâtiments au développement durable, une comparaison des aspects et des impacts environnementaux doit être entreprise conjointement aux aspects et impacts socioéconomiques relatifs au bâtiment.

NOTE 3 : Pour l'interprétation d'une comparaison, des valeurs de référence sont nécessaires.

1. Informations générales

Nom(s) et adresse(s) du/des déclarant(s)	EURISOL 20 avenue Eugène Gazeau, 60300 SENLIS - France
Le(s) site(s), le fabricant ou le groupe de fabricants ou leurs représentants pour lesquels la FDES est représentative	EURISOL 20 avenue Eugène Gazeau, 60300 SENLIS - France
Type de FDES	« Du berceau à la tombe avec module D » et « Individuelle »
Identification du produit par son nom ou par une désignation explicite ou par la / les références (s) commerciales (s)	ROKISOL P
Cadre de validité	N/A

Vérification externe indépendante effectuée selon le programme de déclaration environnementale conforme ISO 14025 (2010) par : Marcel Gomez.

La norme EN 15804 du CEN sert de règle pour la catégorie de produit
Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'EN ISO 14025 : 2010 ☐ Interne ☒ Externe
Vérification par tierce partie : Marcel Gomez. info@marcelgomez.com
Numéro d'enregistrement au programme INIES conforme ISO 14025 : 20260349574
Date de 1^{ère} publication :
Date de mise à jour (préciser si mise à jour mineure ou majeure) ;
Date de vérification : 03/03/2026
Période de validité : ☒ 5 ans ☐ 2 ans à compter de la date de 1 ^{ère} publication 31/12/2031
 Programme INIES Avenue du Recteur Poincaré - 75016 PARIS - www.inies.fr

2. Description de l'unité fonctionnelle et du produit

Unité fonctionnelle	Assurer en sous face d'un m ² de plancher béton une fonction de résistance au feu de 2h, sous forme d'un isolant projeté pâteux d'épaisseur égale à 11 mm pour une masse volumique de 450 kg/m ³ , soit une quantité de 4,95 kg, sur la base d'une durée de référence de 50 ans.
Performance principale	1 m ² . Protection incendie passive (structures béton) Les performances dépendent du support, consultez Eurisol pour connaître l'épaisseur adaptée ou les résultats d'essais spécifiques.
Description du produit et de l'emballage	Isolant projeté pâteux pré-mélangé applicable par projection directe après application d'une primaire d'accrochage. Conditionné sous forme de poudre dans un sac polyéthylène
Description de l'usage du produit (domaines d'application)	Protection incendie passive (structures béton, structures métalliques et membranes horizontales)
Caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle	N/A
Description du produit type	• Isolant projeté pâteux pré-mélangé applicable par projection directe après application d'un primaire d'accrochage • Produit pâteux pré-mélangé à base de vermiculite, de plâtre et d'adjuvants • Masse volumique de 450 kg/m³ • Finition brute, couleur blanc cassé • PV de réaction au feu A1 • Performance REI180 A+
Preuves d'aptitude à l'usage	Conforme au DTU 27.2 (norme AFNOR P15-202.)
Préciser si le produit contient des substances de la liste candidate selon le règlement REACH (si supérieur à 1 % en masse)	Pas de substance dangereuse à déclarer, selon la liste candidate fournie par l'Annexe XIV du règlement REACH.
Circuit de distribution	B2B
Description de la durée de vie de référence (si applicable et conformément au 7.3.3.2 de la NF EN 15804)	50 ans, selon l'annexe H de la norme NF EN 15804+A2/CN

2.1 Description des principaux composants et/ou matériaux

Matériau	Unité	
Vermiculite	% massique	Formulation confidentielle
Ciment		
Adjuvants		

Tableau 1 : Principaux composants et/ou matériaux par produit

2.2 Description de l'emballage

Matériau	Masse par UF	unité
Sac polyéthylène	0,0347	kg/m2
Film polyéthylène	0,0099	kg/m2
Palette	0,099	kg/m2
Total	0,1436	kg/m2

Tableau 2 : Emballage par produit

2.3 Produits complémentaires à la mise en œuvre

Matériau	Masse par UF	unité
Résine acrylique	0,125	kg
Eau	0,125	kg
Eau installation	4,95	kg
Total	5,2	kg

2.4 Durée de vie de référence

Paramètres	Valeurs
Durée de vie de référence	50 ans
Propriétés déclarées du produit	Protection incendie passive (structures béton)
Paramètres théoriques d'application , y compris les références aux pratiques appropriées	Conforme au DTU 27.2 (norme AFNOR P15-202) et aux procès-verbaux d'essais. Projection par voie humide avec une machine à projeter les mortiers ou les plâtres.
Qualité présumée des travaux, lorsque l'installation est conforme aux instructions du fabricant	Aucun remplacement ou entretien n'est nécessaire lors de la vie en œuvre du produit.
Environnement extérieur , par exemple température, humidité, exposition à des produits chimiques	Non concerné.
Environnement intérieur , par exemple température, humidité, exposition à des produits chimiques	Tout type de bâtiment.
Conditions d'utilisation , par exemple fréquence d'utilisation, exposition mécanique	Mise en œuvre en intérieur
Maintenance , par exemple fréquence exigée, type et qualité et remplacement des composants remplaçables	Pas de maintenance prévue

Tableau 3 : Durée de vie de référence

2.5 Information sur la teneur en carbone biogénique

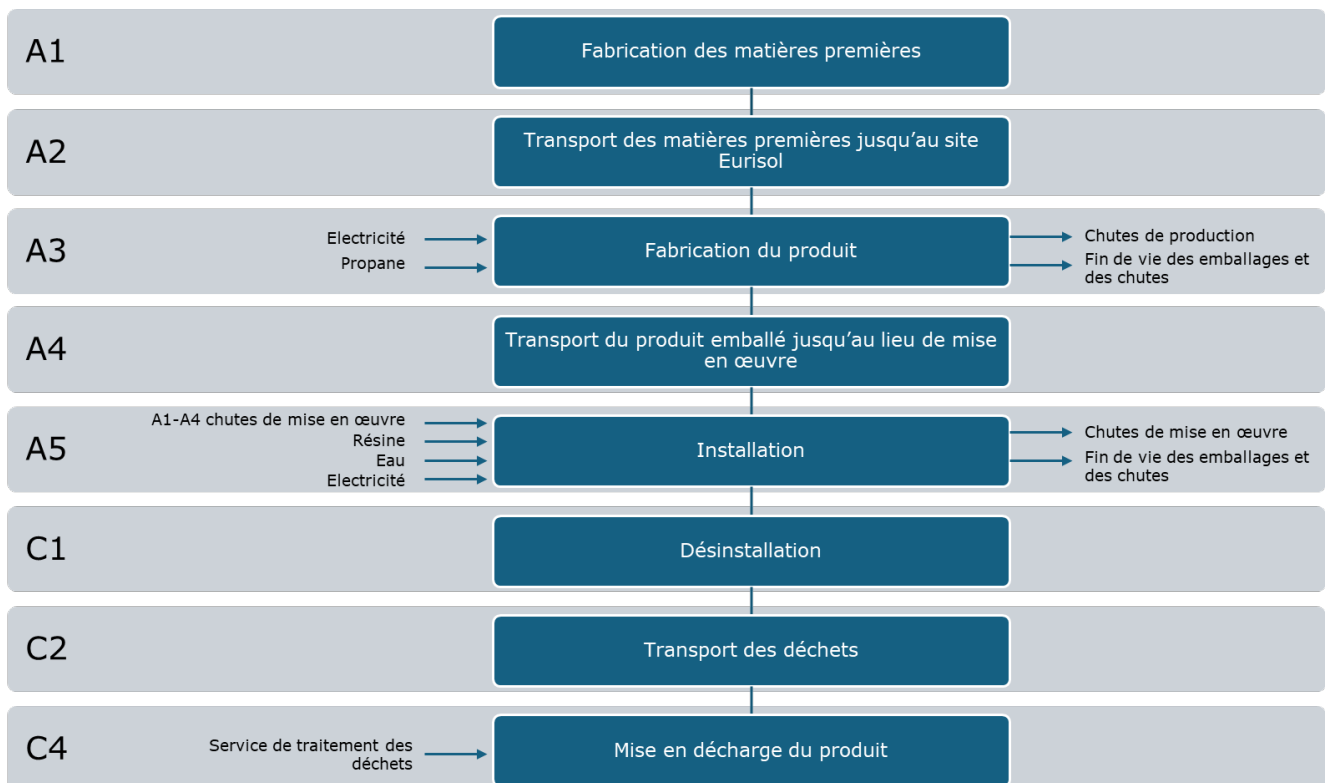
Teneur en carbone biogénique	kgC/UF
Teneur en carbone biogénique du produit (à la sortie de l'usine)	0
Teneur en carbone biogénique de l'emballage associé (à la sortie de l'usine)	4,95E-2

3. Etapes du cycle de vie

L'approche proposée repose sur l'application de la méthodologie de l'analyse du cycle de vie (ACV) (ISO 14040-44) et du programme européen de déclarations environnementales basé sur les normes ISO 14025 et EN 15804, selon le schéma ci-dessous :

DESCRIPTION DES FRONTIERES DU SYSTEME (X = INCLUS DANS L'ACV ; MND = MODULE NON DECLARE)														
ETAPE DE PRODUCTION	ETAPE DU PROCESSUS DE CONSTRUCTION		ETAPE D'UTILISATION							ETAPE DE FIN DE VIE				BENEFICES ET CHARGES AU-DELA DES FRONTIERES DU SYSTEME
Produit	Transport	Processus de construction/installation	Utilisation	Maintenance	Réparation	Remplacement	Réhabilitation	Utilisation de l' énergie durant l' étape d' utilisation	Utilisation de l' eau durant l' étape d' utilisation	Démolition/déconstruction	Transport	Traitement des déchets	Elimination	Possibilité de réutilisation, récupération, recyclage
A1-A3	A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	C1	C2	C3	C4	D
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Le cycle de vie du produit est présenté dans la figure suivante. Les étapes A1, A4 et A5 sont les plus impactantes.



3.1 Etape de production A1-A3

L'étape de production se décompose en trois modules :



- L'approvisionnement en matières premières (A1) ;
- Le transport de ces matières premières pour l'approvisionnement du site de fabrication (A2) ;
- La fabrication du produit (A3).

Description des scénarios et des informations techniques supplémentaires :

A1 – Approvisionnement en matières premières

Ce module prend en compte l'approvisionnement et le traitement de toutes les matières premières et les énergies produites en amont du procédé de fabrication (plâtre, vermiculite...).

A2 – Transport à destination du fabricant

Ce module comprend le transport de chaque matière première jusqu'au site de fabrication. Les distances de transport considérées ont fait l'objet de scénarios d'approvisionnement propres à chaque matière première. Ces distances vont de 38 à 490 km.

A3 – Fabrication

Ce module concerne la fabrication des produits dans l'usine de Senlis (60). Cette étape comprend :



- La consommation d'électricité et de propane pendant la fabrication,
- La consommation d'eau pour la fabrication du produit ;
- Le traitement et l'approvisionnement des déchets sur le site de fabrication (ex. : emballages, matériaux auxiliaires ; pertes de matières premières...).

3.2 Etape de construction A4 – A5

L'étape de construction est divisée en deux modules :



- Le transport des produits jusqu'au site de construction (A4) ;
- L'installation dans le bâtiment (A5). La mise en œuvre nécessite la pose d'une primaire d'accrochage. Le produit est ensuite projeté grâce à une machine de projection.

Description des scénarios et des informations techniques supplémentaires :

A4 – Transport jusqu'au site de construction

Ce module inclut le transport de la sortie de l'usine jusqu'au chantier de construction du bâtiment où sera installée la cloison.

Le transport est calculé sur la base d'un scénario incluant les paramètres suivants :

Information du scénario	Valeurs
Type de combustible et consommation du véhicule ou type de véhicule utilisé pour le transport, par exemple camion sur longue distance, bateau, etc.	Camion 16-32t, EURO 6
Distance moyenne jusqu'au chantier	390 km
Utilisation de la capacité	0,37
Masse volumique en vrac des produits transportés	285 kg/m ³

Tableau 4 : Paramètres relatifs au transport du produit jusqu'au site de construction (A4)

A5 – Installation

Ce module comprend les matériaux et l'énergie utilisés pour la pose du produit. On considère pour cette étape la consommation de résine acrylique (primaire d'accrochage), d'eau et d'électricité.

Le scénario utilisé lors de la mise en œuvre est le suivant :

Information du scénario	Valeurs			
Intrants auxiliaires pour l'installation	Résine acrylique : 0,125 kg			
Utilisation d'eau	5,07 L			
Utilisation d'autres ressources	Non concerné			
Description quantitative du type d'énergie (mélange régional) et consommation durant le processus d'installation	Electricité (mix France) : 0,0167 kWh			
Déchets produits sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit (spécifiés par type)	Chutes de produits : 4,95E-02 kg			
Matières (spécifiées par type) produites par le traitement des déchets sur le site de construction, par exemple collecte en vue du recyclage, de la récupération d'énergie, de l'élimination (spécifiées par voie)	Emballages plastiques	0,038	Kg	48% Incinération sans récupération d'énergie, 26% mise en décharge, 26% recyclage
	Palette bois	0,099	Kg	36% incinération sans récupération d'énergie, 23% mise en décharge, 41% recyclage
	Chute produit	0,0495	kg	100% enfouissement
Emissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	Non concerné			

Tableau 5 : Paramètre relatifs à l'Installation du produit dans le bâtiment par projection (A5)

3.3 Données pour l'étape d'utilisation

L'étape de vie en œuvre comprend sept modules :

- Utilisation ou application du produit installé (B1) ;
- Maintenance (B2) ;
- Réparation (B3) ;
- Remplacement (B4) ;
- Réhabilitation (B5) ;
- Besoins en énergie durant la phase d'exploitation (B6) ;
- Besoins en eau durant la phase d'exploitation (B1).

Description des scénarios et des informations techniques supplémentaires :

Aucune opération technique n'est nécessaire durant la phase d'utilisation jusqu'à la fin de vie. Ainsi, l'impact environnemental et sanitaire du produit peut être considéré comme nul durant cette étape.

3.4 Données pour l'étape de fin de vie

L'étape de fin de vie comprend :

- La déconstruction, démolition des bâtiments (C1) ;
- Le transport des déchets générés jusqu'au site de traitement (C2) ;
- Le traitement des déchets en vue de leur réutilisation, récupération et/ou recyclage (C3) ;
- L'élimination dans une installation de stockage pour déchets inertes (C4).

Description des scénarios et des informations techniques supplémentaires :

Etape	Description	Hypothèses
C1	Démolition, déconstruction	Dépose opérée manuellement. 5,2 kg collectés en mélange
C2	Transport jusqu'au site de traitement des déchets	Les déchets sont transportés par camion sur une distance de 50 km
C3	Traitement des déchets en vue de leur réutilisation, récupération et/ou recyclage	Non concerné
C4	Elimination des déchets	100% enfouissement

Tableau 6 : Paramètres relatifs à la fin de vie du produit (C1-C4)

Information du scénario	Valeurs
Type de collecte	Collecte des déchets de construction mélangés
Système de récupération spécifié par type	Réutilisation : 0 kg Recyclage : 0 kg Récupération d'énergie : 0 kg
Elimination spécifiée par type	Enfouissement : 5,2 kg
Hypothèses pour l'élaboration de scénarios	Transport, freight, lorry, 16-32 metric ton, diesel, EURO 6 RER» pour 50km

Tableau 7 : Scénarios et informations complémentaires sur la fin de vie

3.5 Bénéfice et charge, D

Description de l'étape :

Les flux de déchets suivants sont recyclés après leur fin de vie : emballages plastiques et bois en A5

Les étapes et/ou entrants sortants pris en compte :

Matières/matériaux valorisés sortants des frontières du système	Processus de recyclage au-delà des frontières du système	Matières /matériaux / énergie économisés	Quantités associées
LDPE	Recyclage	LDPE	1,35E-01 kg recyclé
Bois de palette	Recyclage	Bois	4,059E-2 kg recyclé

4. Informations pour le calcul de l'Analyse de Cycle de Vie

RCP utilisé	NF EN 15804+A2 (octobre 2019) et son complément national NF EN 15804+A2/CN (octobre 2022) et le règlement du programme INIES (décembre 2025) servent de règles de définition des catégories de produits (RCP).														
Frontières du système	Du berceau à la tombe et module D : étapes = A1-3, A4-5, B1-7, C1-4 + D														
Allocations	Il n'y a pas eu d'allocations de coproduits. Les approches d'allocation de contenu recyclé (attribution) et/ou de BMB (biomass balance) telles que la « méthode « mass balance credits » et/ou la méthode « Book and Claim » conformément à la norme ISO 22095 ne peuvent pas être utilisées dans le cadre des ECO EPD. Les règles d'allocation fixées par les normes NF EN 15804+A2 et NF EN 15804/CN sont respectées. Les consommations électriques de l'usine ainsi que les déchets liés aux pertes de matières premières ont été alloués de manière uniforme et surfacique, par m² de produits fabriqués sur une année.														
Représentativité géographique Temporelle	<table border="1"> <tr> <td>Géographique</td><td>Cette FDES est représentative pour les isolants projetés pâteux ROKISOL P mis sur le marché français.</td></tr> <tr> <td>Technologique</td><td>Cette FDES est représentative pour les isolants projetés pâteux ROKISOL P</td></tr> <tr> <td>Temporelle</td><td>Cette FDES est représentative d'une fabrication en 2024.</td></tr> <tr> <td>Variabilité</td><td>Voir ci-dessous (N/A)</td></tr> </table> La collecte des données correspond à l'année complète 2024. Elles sont représentatives des technologies utilisées pour l'année 2024. Par nécessité comptable, ces données sont précises. La qualité de ces données a été vérifiée et validée par Eurisol. Logiciel de modélisation utilisé : Simapro v.10.2.0.3 Base de données : Ecoinvent v3.11 (version cut-off) <table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>Qualité des données</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Données spécifiques</td><td>75 % de notation « très bonne » 25 % de notation « bonne »</td></tr> <tr> <td>Données génériques</td><td>31 % de notation « très bonne » 50 % de notation « bonne » 6 % de notation « moyenne » 13 % de notation « mauvaise »</td></tr> </tbody> </table>	Géographique	Cette FDES est représentative pour les isolants projetés pâteux ROKISOL P mis sur le marché français.	Technologique	Cette FDES est représentative pour les isolants projetés pâteux ROKISOL P	Temporelle	Cette FDES est représentative d'une fabrication en 2024.	Variabilité	Voir ci-dessous (N/A)		Qualité des données	Données spécifiques	75 % de notation « très bonne » 25 % de notation « bonne »	Données génériques	31 % de notation « très bonne » 50 % de notation « bonne » 6 % de notation « moyenne » 13 % de notation « mauvaise »
Géographique	Cette FDES est représentative pour les isolants projetés pâteux ROKISOL P mis sur le marché français.														
Technologique	Cette FDES est représentative pour les isolants projetés pâteux ROKISOL P														
Temporelle	Cette FDES est représentative d'une fabrication en 2024.														
Variabilité	Voir ci-dessous (N/A)														
	Qualité des données														
Données spécifiques	75 % de notation « très bonne » 25 % de notation « bonne »														
Données génériques	31 % de notation « très bonne » 50 % de notation « bonne » 6 % de notation « moyenne » 13 % de notation « mauvaise »														
Variabilité des résultats	Non concerné														
Règles de coupure	La règle de coupure utilisée dans cette FDES est celle définie par la norme NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN. Aucune coupure n'a été appliquée pour cette étude.														

Tableau 8 : Informations pour le calcul de l'Analyse de Cycle de Vie

5. Résultats de l'Analyse de Cycle de Vie

Ci-après, les tableaux qui synthétisent les résultats de l'ACV. En raison des arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des arrondis.

Pour les indicateurs énergétiques utilisés en tant que matière première : une valeur négative correspond au changement d'utilisation passant de matières premières à combustibles (en cas d'incinération par exemple). Application de l'Annexe I de la NF EN 15804+A2/CN.

5.1 Paramètres décrivant les impacts environnementaux

		A1-A3 - Etape de production	A4-A5 - Etape d'installation		B - Etape d'utilisation							C - Etape de fin de vie			D - Charges et bénéfices	
Catégorie d'impact	unité	A1 - A3 Approvisionnement en matières premières et fabrication	A4 - Transport	A5 - Processus de construction-installation	B1 - Utilisation	B2 - Maintenance	B3 - Réparation	B4 - Remplacement	B5 - Réhabilitation	B6 - Utilisation de l'eau	B7 - Utilisation de l'eau	C1 - Démolition/déconstruction	C2 - Transport	C3 - Traitement des déchets	C4 - Elimination	D - Charges et bénéfices
Changement climatique - total	kg CO2 equiv/UF	1,68E+00	3,75E-01	4,15E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	2,91E-02	0	5,79E-02	-1,42E-01
Changement climatique – combustibles fossiles	kg CO2 equiv/UF	1,66E+00	3,75E-01	4,13E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	2,91E-02	0	5,79E-02	-1,41E-01
Changement climatique – biogénique	kg CO2 equiv/UF	9,84E-03	8,01E-05	1,70E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	6,22E-06	0	1,58E-05	-1,99E-04
Changement climatique – occupation des sols et transformation de l'occupation des sols	kg CO2 equiv/UF	1,50E-02	1,27E-04	3,60E-04	0	0	0	0	0	0	0	0	9,90E-06	0	1,53E-05	-7,99E-04
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC 11 equiv/UF	4,40E-09	1,97E-10	4,01E-10	0	0	0	0	0	0	0	0	1,53E-11	0	2,82E-11	-1,74E-10
Acidification	mole de H+ equiv/UF	6,31E-03	8,05E-04	1,34E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	6,25E-05	0	2,54E-04	-8,55E-04
Eutrophisation aquatique, eaux douces	kg P equiv/UF	3,82E-04	2,60E-05	8,71E-05	0	0	0	0	0	0	0	0	2,02E-06	0	3,51E-06	-4,63E-05
Eutrophisation aquatique marine	kg N equiv/UF	1,76E-03	1,94E-04	3,16E-04	0	0	0	0	0	0	0	0	1,51E-05	0	9,68E-05	-2,57E-04
Eutrophisation terrestre	kg N equiv/UF	1,56E-02	2,09E-03	2,81E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	1,63E-04	0	1,06E-03	-2,93E-03
Formation d'ozone photochimique	kg NMVOC equiv/UF	5,87E-03	1,28E-03	1,52E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	9,92E-05	0	4,34E-04	-1,28E-03
Epuisement des ressources abiotiques (minéraux et métaux)	kg Sb equiv/UF	3,25E-05	1,32E-06	3,78E-06	0	0	0	0	0	0	0	0	1,02E-07	0	1,39E-07	-9,03E-07
Epuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles)	MJ/UF	2,13E+01	5,33E+00	7,44E+00	0	0	0	0	0	0	0	0	4,14E-01	0	1,17E+00	-2,92E+00
Besoin en eau	m3 de privation equiv dans le monde / UF	5,69E-01	2,12E-02	3,71E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	1,65E-03	0	4,28E-03	-8,03E-02

Tableau 9 : Résultats des indicateurs d'impacts environnementaux

5.2 Impacts environnementaux additionnels

Catégorie d'impact	unité	A1-A3 - Etape de production	A4-A5 - Etape d'installation		B - Etape d'utilisation							C - Etape de fin de vie				D - Charges et bénéfices
		A1 - A3 Approvisionnement en matières premières et fabrication	A4 - Transport	A5 - Processus de construction-installation	B1 - Utilisation	B2 - Maintenance	B3 - Réparation	B4 - Remplacement	B5 - Réhabilitation	B6 - Utilisation de l'énergie	B7 - Utilisation de l'eau	C1 - Démolition/Déconstruction	C2 - Transport	C3 - Traitement des déchets	C4 - Elimination	D - Charges et bénéfices
Emissions de particules fines	Indice de maladies/UF	7,66E-08	2,81E-08	1,34E-08	0	0	0	0	0	0	0	0	2,18E-09	0	7,01E-09	-1,59E-08
Rayonnements ionisants (santé humaine)	kBq de U235 equiv/UF	2,20E-01	6,44E-03	4,57E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	5,00E-04	0	1,21E-03	-1,81E-02
Ecotoxicité (eaux douces)	CTUe/UF	8,17E+00	7,15E-01	2,16E+00	0	0	0	0	0	0	0	0	5,55E-02	0	9,57E-02	-5,46E-01
Toxicité humaines, effets cancérogènes	CTUh/UF	9,56E-10	6,26E-11	1,06E-10	0	0	0	0	0	0	0	0	4,86E-12	0	8,53E-12	-9,25E-10
Toxicité humaines, effets non cancérogènes	CTUh/UF	1,42E-08	3,35E-09	1,60E-08	0	0	0	0	0	0	0	0	2,60E-10	0	3,63E-10	-1,61E-09
Impacts liés à l'occupation des sols/Qualité des sols	Sans dimension/UF	2,56E+01	3,20E+00	1,28E+00	0	0	0	0	0	0	0	0	2,48E-01	0	1,79E+00	-7,46E+01

Tableau 11 : Résultats des indicateurs décrivant l'utilisation des ressources énergétiques primaires

Catégorie d'impact	unité	A1-A3 - Etape de production	A4-A5 - Etape d'installation		B - Etape d'utilisation							C - Etape de fin de vie				D - Charges et bénéfices
		A1 - A3 Approvisionnement en matières premières et fabrication	A4 - Transport	A5 - Processus de construction-installation	B1 - Utilisation	B2 - Maintenance	B3 - Réparation	B4 - Remplacement	B5 - Réhabilitation	B6 - Utilisation de l'énergie	B7 - Utilisation de l'eau	C1 - Démolition/Déconstructi on	C2 - Transport	C3 - Traitement des déchets	C4 - Elimination	D - Charges et bénéfices
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ/UF	4,65E+00	8,79E-02	4,20E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	6,83E-03	0	2,22E-02	- 1,43E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	MJ/UF	1,67E+00	0,00E+00	8,33E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00E+00	0	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables	MJ/UF	6,31E+00	8,79E-02	4,29E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	6,83E-03	0	2,22E-02	- 1,43E+01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ/UF	1,90E+01	5,33E+00	8,59E+00	0	0	0	0	0	0	0	0	4,14E-01	0	1,17E+00	- 2,92E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	MJ/UF	2,38E+00	0,00E+00	- 1,15E+00	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00E+00	0	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables	MJ/UF	2,14E+01	5,33E+00	7,44E+00	0	0	0	0	0	0	0	0	4,14E-01	0	1,17E+00	- 2,92E+00
Utilisation de matière secondaire	Kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00E+00	0	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00E+00	0	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00E+00	0	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce	m3/UF	2,24E-02	6,73E-04	8,96E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	5,23E-05	0	9,18E-04	-2,18E-03

Tableau 12 : Résultats des indicateurs décrivant l'utilisation des ressources énergétiques secondaires et l'utilisation de l'eau

5.3 Autres informations environnementales décrivant différentes catégories de déchets et flux sortants

		A1-A3 - Etape de production	A4-A5 - Etape d'installation		B - Etape d'utilisation							C - Etape de fin de vie				D - Charges et bénéfices
Catégorie d'impact	unité	A1 - A3 Approvisionnement en matières premières et fabrication	A4 - Transport	A5 - Processus de construction-installation	B1 - Utilisation	B2 - Maintenance	B3 - Réparation	B4 - Remplacement	B5 - Réhabilitation	B6 - Utilisation de l'énergie	B7 - Utilisation de l'eau	C1 - Démolition/Déconstructi on	C2 - Transport	C3 - Traitement des déchets	C4 - Elimination	D - Charges et bénéfices
Déchets dangereux éliminés	kg	3,37E-03	1,66E-04	1,70E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	1,29E-05	0	2,83E-05	-5,12E-05
Déchets non dangereux éliminés	kg	8,93E-01	3,18E-01	8,89E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	2,47E-02	0	5,22E+00	-1,01E-01
Déchets radioactifs éliminés	kg	5,75E-05	1,59E-06	1,21E-05	0	0	0	0	0	0	0	0	1,23E-07	0	2,87E-07	-4,77E-06
Composants destinés à la réutilisation	kg	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00E+00	0	0,00E+00	0,00E+00
Composants destinés au recyclage	kg	0,00E+00	0,00E+00	8,86E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00E+00	0	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00E+00	0	0,00E+00	0,00E+00
Energie Electrique fournie à l'extérieur	MJ	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00E+00	0	0,00E+00	0,00E+00
Energie Vapeur fournie à l'extérieur	MJ	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00E+00	0	0,00E+00	0,00E+00
Energie gaz et process fournie à l'extérieur	MJ	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00E+00	0	0,00E+00	0,00E+00

Tableau 12 : Résultats des indicateurs décrivant les déchets et flux sortant

5.4 Résultats par étapes du cycle de vie

Catégorie d'impact	unité	Total Fabrication	Total Mise en œuvre	Total Utilisation	Total fin de vie	Total cycle de vie	Total bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Changement climatique - total	kg CO2 equiv/UF	1,68E+00	7,90E-01	0	8,70E-02	2,56E+00	-1,42E-01
Changement climatique – combustibles fossiles	kg CO2 equiv/UF	1,66E+00	7,88E-01	0	8,70E-02	2,53E+00	-1,41E-01
Changement climatique – biogénique	kg CO2 equiv/UF	9,82E-03	1,78E-03	0	2,20E-05	1,16E-02	-1,99E-04
Changement climatique – occupation des sols et transformation de l'occupation des sols	kg CO2 equiv/UF	1,50E-02	4,87E-04	0	2,52E-05	1,55E-02	-7,99E-04
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC 11 equiv/UF	4,40E-09	5,98E-10	0	4,35E-11	5,04E-09	-1,74E-10
Acidification	mole de H+ equiv/UF	6,31E-03	2,15E-03	0	3,17E-04	8,77E-03	-8,55E-04
Eutrophisation aquatique, eaux douces	kg P equiv/UF	3,82E-04	1,13E-04	0	5,53E-06	5,01E-04	-4,63E-05
Eutrophisation aquatique marine	kg N equiv/UF	1,76E-03	5,10E-04	0	1,12E-04	2,38E-03	-2,57E-04
Eutrophisation terrestre	kg N equiv/UF	1,56E-02	4,91E-03	0	1,22E-03	2,17E-02	-2,93E-03
Formation d'ozone photochimique	kg NMVOC equiv/UF	5,87E-03	2,80E-03	0	5,34E-04	9,19E-03	-1,28E-03
Epuisement des ressources abiotiques (minéraux et métaux)	kg Sb equiv/UF	3,25E-05	5,10E-06	0	2,42E-07	3,79E-05	-9,03E-07
Epuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles)	MJ/UF	2,13E+01	1,28E+01	0	1,58E+00	3,57E+01	-2,92E+00
Besoin en eau	m3 de privation equiv dans le monde / UF	5,69E-01	3,92E-01	0	5,93E-03	9,67E-01	-8,03E-02
Emissions de particules fines	Indice de maladies/UF	7,66E-08	4,15E-08	0	9,19E-09	1,27E-07	-1,59E-08
Rayonnements ionisants (santé humaine)	kBq de U235 equiv/UF	2,20E-01	5,21E-02	0	1,71E-03	2,74E-01	-1,81E-02
Ecotoxicité (eaux douces)	CTUe/UF	8,17E+00	2,88E+00	0	1,51E-01	1,12E+01	-5,46E-01
Toxicité humaines, effets cancérogènes	CTUh/UF	9,56E-10	1,68E-10	0	1,34E-11	1,14E-09	-9,25E-10
Toxicité humaines, effets non cancérogènes	CTUh/UF	1,42E-08	1,94E-08	0	6,23E-10	3,42E-08	-1,61E-09
Impacts liés à l'occupation des sols/Qualité des sols	Sans dimension/UF	2,56E+01	4,48E+00	0	2,03E+00	3,21E+01	-7,46E+01
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ/UF	4,65E+00	5,08E-01	0	2,90E-02	5,18E+00	-1,43E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	MJ/UF	1,67E+00	8,33E-03	0	0,00E+00	1,67E+00	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ/UF	6,31E+00	5,16E-01	0	2,90E-02	6,86E+00	-1,43E+01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ/UF	1,90E+01	1,39E+01	0	1,58E+00	3,45E+01	-2,92E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	MJ/UF	2,38E+00	-1,15E+00	0	0,00E+00	1,23E+00	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ/UF	2,14E+01	1,28E+01	0	1,58E+00	3,57E+01	-2,92E+00
Utilisation de matière secondaire	Kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce	m3/UF	2,24E-02	9,64E-03	0	9,70E-04	3,30E-02	-2,18E-03
Déchets dangereux éliminés	kg	3,37E-03	1,86E-03	0	4,12E-05	5,28E-03	-5,12E-05
Déchets non dangereux éliminés	kg	8,93E-01	4,07E-01	0	5,25E+00	6,55E+00	-1,01E-01
Déchets radioactifs éliminés	kg	5,75E-05	1,36E-05	0	4,10E-07	7,16E-05	-4,77E-06
Composants destinés à la réutilisation	kg	0,00E+00	0,00E+00	0	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Composants destinés au recyclage	kg	0,00E+00	8,86E-03	0	0,00E+00	8,86E-03	0,00E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg	0,00E+00	0,00E+00	0	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie fournie à l'extérieur - électricité	MJ	0,00E+00	0,00E+00	0	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie fournie à l'extérieur - chaleur	MJ	0,00E+00	0,00E+00	0	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie fournie à l'extérieur - gaz	MJ	0,00E+00	0,00E+00	0	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

6. Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant la phase d'utilisation

6.1 Air intérieur

Les émissions du produit ROKISOL P sont classées A+ selon le décret n°2011-321 du 23 mars 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtements de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils et l'arrêté du 19 avril 2011 modifié par l'arrêté du 20 février 2012.

Les émissions du produit sont conformes aux exigences des arrêtés du 30 avril 2009 et du 28 mai 2009 relatifs aux conditions de mise sur le marché des produits de construction et de décoration contenant des substances cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques de catégorie 1 ou 2 (concentrations d'exposition à 28 jours inférieures à 1 µg/m³).

Rapport d'essais du CSTB n° SC-14-033.

6.2 Eau et sols

Aucun essai concernant les émissions dans le sol et l'eau n'a été réalisé

7. Contribution du produit à l'évaluation des risques sanitaires et de la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments

7.1 Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment

Le produit ne participe pas au confort hygrothermique du bâtiment

7.2 Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment

Le produit ne revendique aucune performance acoustique.

7.3 Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment

Le produit ne revendique aucune performance visuelle.

7.4 Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment

Le produit ne revendique aucune performance olfactive.